



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE



**Organisation pour
l'alimentation et l'agriculture**

ECE/TIM/2008/4
FO: EFC/08/4
ECE/MP.WAT/WG.1/2008/3
19 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

COMITÉ DU BOIS

COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS

Soixante-sixième session
Rome, 21-24 octobre 2008

Trente-quatrième session
Rome, 21-24 octobre 2008

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION
DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES
ET DES LACS INTERNATIONAUX

Groupe de travail de la gestion intégrée
des ressources en eau

Troisième réunion
Rome, 22-24 octobre 2008

FORÊTS ET EAU

Note du secrétariat

Résumé

La présente note a été établie en vue de la session plénière de la Semaine européenne des forêts intitulée «Les forêts et l'eau», qui se tiendra le jeudi 23 octobre 2008¹. Elle a pour objet de promouvoir un débat nourri et éclairé en donnant au lecteur des informations générales et en soulevant des questions que les participants à la session souhaiteront peut-être examiner au cours du débat. Elle comprend une description des liens existant entre le secteur forestier et le secteur de l'eau, un examen de la collaboration entre les deux et une présentation des cadres juridiques et politiques internationaux.

Les participants sont invités à faire part de leurs vues sur le thème «Les forêts et l'eau», en examinant, s'ils le souhaitent, les questions traitées dans le présent document. La Présidente établira, sous sa propre responsabilité, une synthèse des discussions qui sera présentée à la fin de la semaine.

¹ Le présent document a été établi en réponse à la demande que le Comité du bois avait formulée à sa soixante-cinquième session. Le rapport de cette session est affiché sur le site Web du Comité, en anglais seulement (<http://www.unece.org/trade/timber/tc-docs.htm>).

I. INTRODUCTION

1. Les liens entre forêts et eau intéressent les scientifiques depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, il est communément admis que les forêts influent sur le cycle hydrologique, lequel a une incidence sur les ressources en eau d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif. De même, le rôle de l'eau dans la formation de sites forestiers ne doit pas être sous-estimé.
2. Bien que la question des forêts et la question de l'eau soient étroitement liées, elles ont longtemps été examinées séparément. D'une part, la gestion des ressources en eau reposait jadis sur une approche monosectorielle mettant principalement l'accent sur des aspects techniques. D'autre part, les responsables de la gestion des forêts se sont attachés principalement à produire du bois dans un but lucratif sans tirer pleinement parti d'autres sources possibles de revenus offertes par la forêt pour réaliser d'autres objectifs de protection ni de l'interaction avec d'autres secteurs à cet égard.
3. Les choses évoluent cependant puisque la gestion des forêts comme celle de l'eau s'orientent vers une approche plus globale et plus intégrée. En conséquence, ces dernières années, des réunions consacrées aux liens entre forêts et eau ont été l'occasion de réunir des experts de différents domaines, spécialisés dans la foresterie, la gestion de l'eau, la sauvegarde du paysage ou la protection de la nature. Il en va de même de la séance plénière sur «les forêts et l'eau» qui se tiendra pendant la Semaine européenne des forêts et réunira des participants de deux secteurs différents dont les objectifs, les programmes de travail et la terminologie diffèrent, mais qui pourraient mener de nombreuses activités en commun, au bénéfice de l'eau et des forêts.
4. L'un des objectifs principaux de la session sur les forêts et l'eau est de réunir ces secteurs, de renforcer la connaissance qu'ils ont l'un de l'autre et de faire état des avantages d'une coopération accrue.

II. INTERACTION ENTRE FORÊTS ET EAU

5. Les responsables politiques devraient prendre conscience de l'importance des interactions entre les forêts et l'eau. Les forêts influent sur la **quantité** d'eau disponible de multiples façons: interception des précipitations, évaporation de l'eau qui se trouve sur les surfaces de végétation, évaporation de l'humidité du sol, piégeage de l'eau du brouillard et maintien de l'infiltration dans le sol. En maintenant ou en améliorant l'infiltration dans le sol et la capacité du sol à emmagasiner l'eau, elles agissent sur le **rythme** du processus d'approvisionnement en eau. C'est toutefois en maintenant à un niveau élevé la **qualité** de l'eau que les forêts apportent leur contribution la plus importante. Elles permettent la stabilisation des sols et, de ce fait, l'érosion est réduite et la dégradation de la qualité de l'eau liée à la sédimentation atténuée. En outre, en piégeant les sédiments et les polluants provenant d'autres utilisations des terres et d'autres activités terrestres qui ont lieu en amont, les forêts peuvent protéger les masses d'eau et les cours d'eau.

6. À l'avenir, les **changements climatiques** et l'apparition de **phénomènes météorologiques** extrêmes de plus en plus nombreux auront un impact majeur sur l'hydrologie et les ressources en eau, d'où un risque de catastrophes (glissements de terrain, inondations et sécheresses, par exemple) sur lesquelles le couvert forestier peut avoir des effets. Les recherches ont montré qu'un entretien adéquat des écosystèmes forestiers et la restauration de ceux qui sont endommagés et dégradés peuvent jouer un **rôle protecteur** et atténuer les effets des changements climatiques.

7. Au vu de ces nombreuses interactions et nombreux avantages, il est nécessaire d'établir des liens solides entre le secteur forestier et le secteur de l'eau et il importe de promouvoir l'interaction et la collaboration. Il est essentiel de connaître ces liens et interactions étant donné que le secteur forestier et le secteur de l'eau doivent s'adapter aux changements climatiques, ce qui peut conduire à remanier les stratégies et plans en matière de gestion forestière et de gestion intégrée des ressources en eau.

III. COMMENT RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FORESTIER ET CEUX DU SECTEUR DE L'EAU

A. Difficultés actuelles

8. Le nombre et la diversité des parties prenantes à l'intérieur d'un bassin versant et au delà, leurs intérêts différents et parfois contradictoires en ce qui concerne les ressources hydrologiques et forestières ainsi que le chevauchement des responsabilités administratives de différentes autorités régionales, pourraient poser des difficultés s'agissant de renforcer la coopération entre le secteur forestier et le secteur de l'eau. Dans le cas des bassins versants transfrontières, les autorités et professionnels intéressés de plusieurs pays sont concernés, ce qui nécessite une coopération étroite et un échange d'informations.

9. En dépit du vaste éventail de services procurés par les forêts, le rôle de celles-ci dans la régulation du débit hydrique et l'approvisionnement en eau potable est souvent sous-estimé et ignoré lors de l'élaboration de politiques ou de plans de gestion de l'eau. Bien que les forêts constituent une «infrastructure naturelle» pour l'approvisionnement en eau et une protection contre les catastrophes naturelles, la préférence est souvent donnée à d'autres infrastructures techniques (barrages, réservoirs ou stations d'épuration, par exemple). Une approche intégrée et une reconnaissance mutuelle de la part des autorités responsables des ressources en eau et de leurs homologues du secteur des forêts font défaut dans la plupart des pays et au niveau international. Ce manque de coopération et de coordination pose souvent problème lorsque l'on traite des questions spécifiques concernant à la fois les ressources en eau et les ressources forestières (inondations, par exemple). Afin de garantir une action plus cohérente à cet égard, la coopération entre le secteur forestier et le secteur de l'eau est nécessaire.

10. Un autre problème tient au fait que, même si on comprend bien mieux qu'avant les interactions entre la forêt et l'eau, le rôle des forêts dans la gestion durable des ressources en eau suscite toujours des controverses. Les effets concrets des forêts sur les ressources en eau dépendent de nombreux facteurs tels que le climat, la topographie, les sols, le type de forêts

(âge et essences d'arbres), les bassins versants situés sous les forêts, ainsi que les pratiques adoptées en matière de gestion forestière. Ceci atteste des difficultés rencontrées pour communiquer les conclusions de recherches à l'échelle de différents pays ou régions, voire à l'échelle de bassins versants, et montre que, lors de toute intervention concrète, il faut procéder à un examen propre au site en matière d'interactions entre les ressources forestières et les ressources en eau. En outre, il existe une discordance persistante entre recherche et politiques, qui tient en partie aux difficultés rencontrées pour formuler des principes généraux concernant les interactions entre les forêts et l'eau et en partie à l'échec à communiquer efficacement aux responsables politiques les résultats de la recherche dans les domaines hydrologiques et forestiers ainsi que les conclusions quant à l'interaction entre les deux domaines. Afin de remédier à ce problème, il est nécessaire d'améliorer la formation et de renforcer les capacités dans les deux disciplines.

B. Perspectives et instruments de collaboration entre le secteur forestier et le secteur de l'eau

11. La transformation des biens et services non liés au bois fournis par les forêts en valeurs économiques est depuis longtemps une question à laquelle les professionnels du secteur forestier s'intéressent. Les responsables des ressources en eau reconnaissent de plus en plus l'importance des forêts en tant qu'«infrastructures naturelles» qui procurent des biens et des services. Dans ce contexte, le «paiement des services procurés par les écosystèmes liés à l'eau (PSE)» constitue un important domaine de travail offrant des perspectives majeures et revêtant des intérêts communs pour les deux secteurs concernés.

12. Les recommandations sur le paiement des services procurés par les écosystèmes en vue de la gestion intégrée des ressources en eau (CEE, 2007) définissent les PSE comme une «transaction contractuelle entre un acheteur et un vendeur portant sur un service écosystémique ou sur un mode de gestion ou d'utilisation des terres qui est censé procurer ce service». Dans les programmes PSE concernant les bassins versants, on applique souvent des mécanismes du marché afin de rétribuer les propriétaires fonciers situés en amont pour le fait qu'ils conservent ou modifient un mode d'utilisation des terres, par exemple en préservant ou en reboisant des zones forestières, contribuant ainsi à la disponibilité et/ou à la qualité des ressources en eau situées en aval.

13. En raison de la complexité des écosystèmes des bassins versants, il est toutefois difficile de démontrer et de quantifier les liens entre les terres et l'eau à grande échelle. Afin de surmonter cette difficulté, on met actuellement davantage l'accent sur des initiatives pilotes commençant à petite échelle et pouvant se poursuivre à plus grande échelle pour remédier aux problèmes qui se font jour au fur et à mesure du renforcement des capacités. En outre, ces mesures permettent de résoudre au moins en partie les problèmes de communication entre des partenaires éloignés et de faciliter la mise en œuvre des programmes PSE.

14. Ces programmes prennent diverses formes allant d'initiatives informelles à l'échelle de la communauté ou d'arrangements contractuels officiels conclus sur une base volontaire entre des parties individuelles, à des arrangements complexes entre plusieurs parties facilités par des organismes intermédiaires. Si la communauté peut elle-même organiser les paiements de

transfert dans le cadre d'un projet informel de petite taille, les projets de plus grande ampleur nécessitent normalement un financement de la part du gouvernement ou de donateurs et font appel à des mécanismes locaux de couverture des frais visant à mobiliser des fonds complémentaires. Parmi les autres moyens de créer des ressources, on citera les fonds de gestion des bassins versants. Il s'agit de fonds de capitaux créés grâce à des financements provenant du gouvernement central, de subventions de donateurs et de recettes fiscales locales, investis sur les marchés financiers. Par le biais des versements d'intérêts, ils garantissent une source de financement stable pour les programmes de gestion des bassins versants.

IV. CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE INTERNATIONAL

15. Afin de promouvoir la collaboration entre le secteur forestier et le secteur de l'eau, plusieurs documents et cadres ont été élaborés, négociés et approuvés aux niveaux national et international. Pour ce qui est du niveau international, les cadres juridiques et politiques les plus importants sont les suivants:

a) **Résolution 2 de Varsovie intitulée «Forêts et eau»** (http://5th.mcpfe.org/file/Warsaw_Resolution_2.pdf). Cette résolution, qui a été élaborée par la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, comprend quatre grandes parties: gestion durable des forêts par rapport à l'eau; politiques coordonnées sur les forêts et l'eau: forêts, eau et changements climatiques et évaluation économique des services des forêts liés à l'eau.

b) **La Convention sur l'eau de la CEE** (<http://www.unece.org/env/water/pdf/watercon.pdf>). Dans le cadre de la CEE, les travaux sur l'approche écosystémique de la gestion de l'eau remontent aux années 90. Dans les *Principes directeurs concernant l'approche écosystémique de la gestion de l'eau* (CEE, 1993) il était préconisé de ne pas gérer les ressources en eau séparément d'autres éléments écosystémiques, tels que les forêts, qui étaient présents dans un bassin versant. L'approche écosystémique est aussi fortement encouragée dans la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, qui vise à renforcer les mesures nationales prises à des fins de protection et de gestion écologiquement viables des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières. Les *Recommandations sur le paiement des services procurés par les écosystèmes en vue de la gestion intégrée des ressources en eau* ont été adoptées par les Parties à la Convention sur l'eau en novembre 2006;

c) **La Directive-cadre de l'UE sur l'eau** (<http://www.euwfd.com/index.html>). Selon la Directive, toutes les eaux de surface et eaux souterraines des districts hydrographiques doivent au moins avoir atteint le niveau «bon état des eaux» d'ici à 2015. L'approche combinée exposée dans la Directive appelle expressément à la coopération du secteur de l'eau avec d'autres secteurs (y compris le secteur forestier) qui ont un impact sur les ressources en eau.

V. PERSPECTIVES

16. En raison des nombreux avantages que procurent les forêts sur le plan des ressources en eau, il ne fait aucun doute que les liens entre les deux secteurs doivent être renforcés ou établis s'ils ne l'ont pas encore été. L'évaluation économique, dans le cas des programmes PSE, permettra de faire mieux connaître l'importance des services environnementaux et d'un partage

équitable des coûts et avantages entre utilisateurs et fournisseurs de ressources. Les responsables politiques locaux et nationaux pourraient améliorer davantage les politiques et pratiques relatives aux forêts et à l'eau en examinant, en adaptant et en adoptant des mesures concernant les points ci-après:

- a) Lois et plans intersectoriels spécifiques (par exemple, plans de gestion intégrée des ressources en eau et programmes nationaux dans le domaine de la foresterie qui devraient être complémentaires), mesures spécifiques et nouvelles orientations institutionnelles;
- b) Programmes de sensibilisation efficaces et mesures visant à établir des liens entre science et politiques et à renforcer les capacités au profit de divers groupes cibles allant des habitants des bassins versants aux responsables politiques de haut niveau;
- c) Initiatives visant à mieux faire comprendre les interactions forêts-eau à développer le savoir local et à renforcer la surveillance afin de promouvoir les interventions reposant sur des faits;
- d) Établissement harmonisé, aux niveaux micro et macroéconomique, de liens entre les données d'expérience, les initiatives et les mécanismes dans le contexte de la gestion durable des forêts et de l'eau;
- e) Évaluation à plus grande échelle de projets fondée sur des changements et des progrès réels;
- f) Mécanismes d'évaluation et de paiement de services adaptés au niveau local, et mécanismes de financement des processus de gestion conjointe des bassins versants s'inscrivant dans la durée;
- g) Enceintes régionales et mondiales permettant d'échanger des données d'expérience, d'identifier des responsabilités et intérêts communs et de négocier des accords, en particulier sur les eaux transfrontières.

VI. QUESTIONS À EXAMINER DURANT LA RÉUNION CONSACRÉE AUX FORÊTS ET À L'EAU

17. La réunion consacrée aux forêts et à l'eau, qui aura lieu pendant la Semaine européenne des forêts, vise principalement à contribuer au renforcement des liens entre les deux secteurs. À cette fin, un débat portant sur les questions ci-après pourrait encourager d'autres initiatives:

- a) Quels avantages concrets les participants voient-ils à une collaboration entre le secteur forestier et le secteur de l'eau? Les stratégies nationales établissent-elles un lien entre la gestion des risques dans le secteur forestier et cette même gestion dans le secteur de l'eau pour faire face aux inondations, aux sécheresses, à l'érosion des sols et aux glissements de terrain dans le contexte des changements climatiques ainsi que des étés plus secs et des pénuries d'eau qui sont annoncés?

b) Dans quels domaines les représentants de chaque secteur identifient-ils des obstacles à la collaboration? Comment ces obstacles pourraient-ils être surmontés?

c) Comment renforcer la collaboration entre les deux secteurs? Dans leur domaine d'action propre, où les participants identifient-ils des domaines de collaboration concrets au niveau national et régional? Comment est-il possible de promouvoir l'application de la résolution 2 de Varsovie?

d) Existe-t-il des exemples nationaux de coopération entre le secteur forestier et le secteur de l'eau? Existe-t-il dans la région des exemples concrets d'utilisation de programmes de paiement des services procurés par les écosystèmes (PSE) qui profitent au secteur forestier, au secteur de l'eau ou aux deux? Ces programmes sont-ils pris en considération dans vos politiques et stratégies nationales relatives aux forêts et à l'eau?

Annexe I

Grandes réunions sur le thème «Les forêts et l'eau» en 2008 et 2009

- Vingt-sixième session du Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne, 19-22 août 2008, Oulu (Finlande).
- Conférence internationale sur les forêts et l'eau, 14-17 septembre 2008, Mragowo (Pologne).
- Semaine européenne des forêts, 20-24 octobre 2008, Rome (Italie) – avec une séance extraordinaire consacrée aux forêts et à l'eau.
- Conférence internationale intitulée «Water and forests: a convenient truth?», 30-31 octobre 2008, Barcelone (Espagne).
- Premier Forum mondial sur les glissements de terrain, 18-22 novembre 2008, Tokyo (Japon) – en particulier la dix-huitième séance.
- Cinquième Forum mondial de l'eau «Bridging Divides for Water», 15-22 mars 2009, Istanbul (Turquie).
- Cinquième réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, 10-12 novembre 2009, Genève (Suisse).
